

JUSTICE POUR UNE FEMME TUÉE PAR LA POLICE

BÉNIN

Prudence Amoussou

Prudence Amoussou, mère de trois garçons et de quatre filles, est décédée à l'âge de 37 ans. Elle a été blessée le 1er mai 2019 à Cotonou, au Bénin, lorsque la police a tiré à balles réelles sur des personnes qui manifestaient à la suite des élections législatives controversées qui se sont tenues dans le pays en 2019. Le lendemain, Prudence Amoussou est décédée à l'hôpital des suites de ses blessures. Sa famille s'est vue interdire l'accès à sa dépouille. Le 6 août 2019, des responsables de l'hôpital ont intimé l'ordre à la famille de Prudence Amoussou de récupérer dans les 10 jours son corps conservé à la morgue. Ils lui ont ensuite remis un certificat de décès attestant que Prudence Amoussou était morte de « suite de maladie ».

Sa famille demande l'ouverture d'une enquête comprenant une autopsie, ainsi qu'une attestation médicale de l'hôpital indiquant la véritable cause du décès. À ce jour, la famille n'a reçu aucune réponse à cette demande.

La dépouille de Prudence Amoussou se trouve toujours à la morgue.

Le 31 octobre 2019, le Parlement béninois a voté « l'amnistie des faits criminels, délictuels et contraventionnels » commis durant les violences liées aux manifestations qui ont suivi les élections législatives béninoises controversées d'avril 2019. Cette loi d'amnistie est un déni de justice et de vérité pour la famille de Prudence Amoussou et pour les autres victimes de violations des droits humains. Elle empêche la famille de Prudence Amoussou de demander justice au Bénin et de faire éclater la vérité sur les circonstances de son décès.

PROPOSITION ET REVENDICATIONS EN FRANÇAIS

Veillez **écrire une lettre courtoise** en français **au ministre de la Justice et au Président de Bénin**. Appelez les autorités à :

- veiller à ce qu'une enquête criminelle approfondie et impartiale sur la mort de Prudence Amoussou soit menée dans les meilleurs délais et que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre d'une procédure respectant les normes internationales en la matière ;
- accorder des réparations à la famille de Prudence Amoussou pour le décès de cette dernière ;
- modifier la loi d'amnistie n° 2019-39 pour interdire l'amnistie des faits criminels et des autres violations graves des droits humains commis au cours de la période postélectorale.

→ **Formule d'appel ministre de la Justice:** Monsieur,

→ **Formule d'appel Président:** Monsieur le Président

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 4**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur notre site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

→ **Taxe postale:** CHF 2.00

→ **Crise de Corona – envois par poste:**

Étant donné qu'il y a un **arrêt partiel** à la Poste Suisse pour **l'envoi de lettres vers divers pays en raison de la crise de Corona**, veuillez dans ce cas envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyez via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Ministère de la Justice et de la Législation
M. Séverin QUENUM
Avenue Jean-Paul II
01BP 967 Cotonou
Bénin

Fax: +229 21 31 34 48

E-mail: secretariat@justice.bj

Présidence de la République du Bénin
M. Patrice Talon
Palais de la Marina
Cotonou
Bénin

E-mail: patricetalon@hotmail.fr

COPIE À

Ambassade de la République du Bénin
Chemin du Petit-Saconnex 28
1209 Genève

Fax: 022 906 84 61

E-mail: info@missionbenin.ch

RISQUE D'EMPRISONNEMENT POUR UNE MILITANTE

RUSSIE

Youlia Tsvetkova

Youlia Tsvetkova, militante et artiste russe, fait l'objet de poursuites et de manœuvres de harcèlement pour avoir défendu les droits des femmes et des personnes LGBTI.

Elle est victime d'un harcèlement continu et était placée en résidence surveillée depuis le 22 novembre 2019 pour les chefs d'accusation absurdes de «production et diffusion de matériaux pornographiques» pour ses dessins du corps féminin.

Le 16 mars, le tribunal de district de Komsomolsk-sur-l'Amour a statué en faveur de la levée du placement en résidence surveillée. Elle demeure toutefois sous le coup de restrictions de déplacement et les poursuites pénales et administratives intentées contre elle pour avoir fait la promotion des droits des femmes et des LGBTI sont toujours en cours.

Youlia Tsvetkova encourt jusqu'à six ans d'emprisonnement si elle est déclarée coupable.

PROPOSITION ET REVENDEICATIONS EN FRANÇAIS

Veillez **écrire une lettre courtoise** en russe, anglais ou français au **Procureur de Komsomolsk-sur-l'Amour** pour l'appeler à prendre toutes les mesures nécessaires pour abandonner les poursuites intentées contre Youlia Tsvetkova, au titre d'infractions pénales et administratives, et pour prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux restrictions de voyage et au harcèlement.

→ **Formule d'appel** : Dear Prosecutor / Monsieur le Procureur

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 5**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur notre site web : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

→ **Taxe postale**: CHF 2.00

→ **Crise de Corona – envois par poste**:

Étant donné qu'il y a un **arrêt partiel** à la Poste Suisse pour **l'envoi de lettres vers divers pays en raison de la crise de Corona**, veuillez dans ce cas envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyez via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Monsieur le Procureur de Komsomolsk-sur-l'Amour
Boris Viktorovich Kononenko
Prosecutor of Komsomolsk-on-Amur
Krasnogvardeiskaya Street, 34
Komsomolsk-on-Amur 681013
Fédération de Russie

E-mail: kms@phk.hbr.ru

COPIE À

Ambassade de la Fédération de Russie
Brunnadernrain 37
3006 Berne

Fax: 031 352 55 95

E-mail: rusbotschaft@bluewin.ch

LIBÉRER DES MEMBRES D'UN TROUPE DE POÉSIE SATIRIQUE !

MYANMAR

Peacock Generation

Au Myanmar, sept membres de la troupe de poésie satirique Peacock Generation ont été arrêtés entre avril et mai 2019 à la suite d'une représentation de thangyat, un art de la scène traditionnel semblable au slam. Ils portaient des uniformes militaires et critiquaient les forces armées, aussi connues sous le nom de tatmadaw.

Plus récemment, le 17 février 2020, trois membres du groupe ont été condamnés à une peine supplémentaire de six mois d'emprisonnement pour «diffamation en ligne» après avoir partagé en ligne leurs représentations critiquant les forces armées. À ce jour, six membres de la troupe purgent des peines d'emprisonnement allant de deux à trois ans en raison de leurs activités pacifiques, et au moins trois membres du groupe encourrent d'autres peines devant différents tribunaux.

Ces six membres de Peacock Generation sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit humain à la liberté d'expression.

Amnesty International est préoccupée par les arrestations et incarcérations à répétition dont font l'objet des militants et des défenseurs des droits humains au Myanmar pour le seul exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression – un droit garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

PROPOSITION ET REVENDICATIONS EN FRANÇAIS

Veillez **écrire une lettre courtoise** en anglais ou français **au président** Win Myint pour l'appeler à :

- libérer immédiatement et sans condition tous les membres de Peacock Generation emprisonnés, et à annuler leurs condamnations;
- abandonner toutes les autres charges qui pèsent contre eux et contre toutes les personnes passibles d'emprisonnement uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

→ **Formule d'appel** : Dear President Win Myint / Monsieur le Président

→ Vous trouverez un **modèle de lettre en français à la page 6**.

→ Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition sur notre **site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

→ **Taxe postale**: CHF 2.00

→ **Crise de Corona – envois par poste**:

Étant donné qu'il y a un **arrêt partiel** à la Poste Suisse pour **l'envoi de lettres vers divers pays en raison de la crise de Corona**, veuillez dans ce cas envoyer votre lettre par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou de l'envoyez via l'ambassade avec la demande de transmission à la personne désignée.

LETTRE COURTOISE À

Président Win Myint
President's Office, Office No. 18
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Fax: + 95 1 652 624

COPIE À

Ambassade de la République de l'Union du Myanmar
Avenue Blanc 47
1202 Genève
Fax: 022 732 89 19 // 022 732 73 77
E-mail: mission@myanmargeneva.org

Ministère de la Justice et de la
Législation
M. Séverin QUENUM
Avenue Jean-Paul II
01BP 967 Cotonou
Bénin

Concerne : Prudence Amoussou

Monsieur,

Prudence Amoussou, mère de trois garçons et de quatre filles, est décédée à l'âge de 37 ans. Elle a été blessée le 1er mai 2019 à Cotonou, lorsque la police a tiré à balles réelles sur des personnes qui manifestaient à la suite des élections législatives. Le lendemain, Prudence Amoussou est décédée à l'hôpital des suites de ses blessures.

Depuis lors, sa famille demande justice. Et la dépouille de Prudence Amoussou se trouve toujours à la morgue.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande de **veiller à ce qu'une enquête criminelle approfondie et impartiale sur la mort de Prudence Amoussou soit menée** dans les meilleurs délais et que **les auteurs présumés soient traduits en justice** dans le cadre d'une procédure respectant les normes internationales en la matière.

De plus, je vous demande d'**accorder des réparations à la famille** de Prudence Amoussou pour le décès de cette dernière.

Finalement, j'engage votre gouvernement de **modifier la loi d'amnistie n° 2019-39** pour interdire l'amnistie des faits criminels et des autres violations graves des droits humains commis au cours de la période postélectorale.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République du Bénin, Chemin du Petit-Saconnex 28, 1209 Genève
Fax: 022 906 84 61 / E-mail: info@missionbenin.ch

Monsieur le Procureur de Komsomolsk-sur-l'Amour
Boris Viktorovich Kononenko
Prosecutor of Komsomolsk-on-Amur
Krasnogvardeiskaya Street, 34
Komsomolsk-on-Amur 681013
Fédération de Russie

Concerne : Youlia Tsvetkova

Monsieur le Procureur,

C'est avec soulagement que j'ai appris de la levée du placement en résidence surveillée contre Youlia Tsvetkova.

Elle demeure toutefois sous le coup de restrictions de déplacement, et les poursuites pénales et administratives intentées contre elle sont toujours en cours.

Youlia Tsvetkova encourt jusqu'à six ans d'emprisonnement si elle est déclarée coupable.

Depuis mars 2019, cette militante et artiste russe fait l'objet de poursuites et de manœuvres de harcèlement pour avoir défendu les droits des femmes et des personnes LGBTI.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous appelle, Monsieur le Procureur, à **prendre toutes les mesures nécessaires pour abandonner les poursuites intentées contre Youlia Tsvetkova**, au titre d'infractions pénales et administratives.

Je vous demande également de prendre toutes les mesures nécessaires pour **mettre fin aux restrictions de voyage et au harcèlement**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la Fédération de Russie, Brunnadernrain 37, 3006 Berne
Fax: 031 352 55 95 / E-mail: rusbotschaft@bluewin.ch

Président Win Myint
President's Office, Office No. 18
Nay Pyi Taw
République de l'Union du
Myanmar

Concerne : Peacock Generation

Monseur le Président,

La détention de plusieurs satiristes du groupe Peacock Generation me préoccupe fort. Ils n'ont commis aucun crime, mais n'ont exercé que leur droit à la liberté d'expression avec leurs prestations artistiques.

J'appelle à votre gouvernement de **libérer immédiatement et sans condition tous les membres de Peacock Generation emprisonnés**, et d'**annuler leurs condamnations**.

De plus, je vous demande d'**abandonner toutes les autres charges qui pèsent contre eux** et contre toutes les personnes passibles d'emprisonnement uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.
